

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**DÉCISION**  
-----

numéro
CCDC_260408_040

portant sur

---

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RADIO LODÈVE POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DE LA POPULATION DU TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2026

---

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 24°,

**VU** la délibération n°CC\_230704\_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**CONSIDÉRANT** que le territoire Lodévois et Larzac fait partie du bassin d'audience de Radio Lodève, radio associative locale,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Communauté de communes d'informer les habitants du territoire de ses services, actions et événements et de soutenir les missions des associations locales,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De valider la convention de partenariat avec l'association Radio Lodève, permettant la réalisation de vingt émissions d'une durée de trente minutes sur l'année 2026, pour un montant de dix-mille euros (10 000 €),

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans la convention annexée à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : D'imputer la dépense correspondante d'un montant de dix-mille euros au budget principal, chapitre 11, article 6231,

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20260408-lmc123879-AR-1-  
1

Date de télétransmission : 08/04/26  
Date de publication : 14/04/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le huit avril deux mille vingt-six,

Le Président  
Jean-Luc REQUI



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC  
1 Place Francis Morand  
34700 LODEVE

Représentée par : Monsieur Jean-Luc REQUI, président

D'une part,

Et : L'Association RADIO LODEVE  
3 Rue Eugène Taly  
34700 LODEVE

Représentée par : Monsieur Philippe RAYNAL, président

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'association Radio Lodève s'engage à réaliser, pour la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, une série de 20 émissions d'une durée de 30 minutes, diffusée en direct ou en différé, le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à 13h et rediffusée le jour même à 19h30 ainsi que le samedi suivant à 12h. Les émissions sont encadrées par un de nos journalistes. En juillet et en août pour les deux mois d'été, rediffusion de quatre émissions choisies par la communauté de communes.

Article 2 :

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac aura le choix de sélectionner les thèmes qui seront abordés dans chaque émission et s'engage à trouver les différents intervenants pour chaque émission.

Article 3 :

L'association Radio Lodève réalisera un message pour annoncer chaque émission qui sera diffusé sur ses ondes, durant la semaine qui précède chaque émission.

Article 4 :

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac devra communiquer le thème et les intervenants prévus pour chaque émission, une semaine avant l'émission afin de pouvoir réaliser le message de promotion.

Article 5 :

L'Association Radio Lodève s'engage à réaliser la série des 20 émissions pour un montant total de 10 000,00 €.

Article 6 :

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac s'engage à régler mensuellement, les différentes émissions, à réception de facture, soit 1 000,00 € par mois. Les factures seront expédiées après chaque diffusion.

Article 7 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, par tacite reconduction.

Article 8 :

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des deux parties en cas de non respects de leurs engagements réciproques et ce moyennant un préavis de un mois.

Fait à Lodève,

Le 20 décembre 2025

Pour la Communauté de Communes  
Lodévois et Larzac  
Le Président  
Jean-Luc REQUI

Pour l'association Radio Lodève

Le Président  
Philippe RAYNAL



RADIO LODÈVE  
3, rue Eugène Taly  
34700 LODÈVE  
TEL. 04 67 94 27 81 - FAX 04 67 94 00 83



1 Place Francis Morand 34700 Lodève

**PARTENARIAT 2025**

**ATTESTATION et BILAN des EMISSIONS réalisées en 2025**

par

**Radio Lodève**

avec

**La Communauté de Communes Lodévois & Larzac**

**ATTESTATION**

**Je soussigné Jean-Luc Requi, président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac atteste que durant l'année 2025, Radio Lodève a réalisé et diffusé les émissions suivantes :**

Emission du 10 janvier : **Budget 2025**. Jean-Luc Requi, Président de la Communauté de Communes Lodévois Larzac et David Bosc, Vice-président aux finances.

Emission du 19 janvier : **Saison des arts vivants Résurgence**. Fanny Enjalbert, Coordinatrice et Programmatrice de la saison.

Emission du 14 février : **Service Enfance Jeunesse**. Situation générale, micro-crèche, repas à 1€, projets 2025. Bernard Goujon, Vice-président Enfance Jeunesse et Olivier Barré Directeur du service.

Emission du 21 février : **Dimanche du Patrimoine - découverte du projet du village de Celles, au bord du Lac du Salagou**. Jean-Marc Sauvier, Vice-président au patrimoine, Prune Gasnault, Animatrice du patrimoine, Natacha Rousseau, Animatrice du Grand Site Salagou/ Cirque de Mourèze et Vincent Courteaux, Premier-Adjoint commune de Celles.

Emission du 14 mars :

- **Service des Sports - Avancée du chantier du complexe sportif « Victor Koretzky »**. Ariane Laget, Directrice du Service des Sports de la ville de Lodève,
- **Service Tourisme** – Temps forts du service. Fadelha Benammar-Koly, Vice-présidente déléguée au Tourisme.

Emission du 21 mars : **Saison Résurgence**. Fanny Enjalbert, Coordinatrice et Programmatrice de la saison.

Emission du 11 avril : **Lancement de la saison touristique du Lodévois et Larzac**.

Fadelha Benammar-Koly, Vice-présidente déléguée au tourisme, Julie Solignac, Directrice de l'Office de Tourisme, Anne Gautier, Cheffe d'atelier de la Savonnerie et Stéphane Allizon, Gérant de « Le Rockcastel ».

Emission du 18 avril : **Collecte des déchets ménagers - nouveau système de collecte**.

Daniel Fabre, Vice-président délégué à la collecte des déchets, Arnaud Le Beuze, Directeur du pôle Transition Ecologique et Morgan Plouzenec, Responsable du service de Prévention et de Gestion des Déchets.

Emission du 9 mai : **Plan local d'Urbanisme Intercommunal**. Jean-Luc Requi, Président de l'intercommunalité, Valérie Rouveirol, Vice-présidente à l'Urbanisme et Carinne Vidal-Dieudonné, Directrice du pôle Habitat-Urbanisme-Patrimoine.

Emission du 16 mai : **Fête de la nature en Lodévois et Larzac**. Fadelha Benammar-Koly, Vice-présidente au Tourisme et aux activités de Pleine Nature, Didier Ravaille, Chargé des activités de Pleine Nature.

Emission du 13 juin : **Journées Européennes de l'Archéologie**. Jean-Marc Sauvier, Vice-président au Patrimoine, Nadège Tarrolle, Chargée de projet au Musée et Prune Gasnault, Animatrice du Patrimoine.

Emission du 20 juin : **GEMAPI** – compétences, état des lieux, diagnostic du territoire, et stratégie en Lodévois et Larzac. Matthieu THELEN Chef de projet GEMAPI.

Emission du 12 septembre : **Journées Européennes du Patrimoine**. Jean-Marc Sauvier, Vice-président au Patrimoine, Prune Gasnault, Animatrice du Patrimoine, Bernard Derrieu, lodévois passionné de patrimoine et d'histoire, Dominique Dolmieu, fondateur du « Théâtre dans la forêt » et Mino Poulet-Mathis, Coopératrice de la Caminade à Lodève.

Emission du 19 septembre : **Saison Résurgence**. Fanny Enjalberg, Coordinatrice et Programmatrice de la saison.

Emission du 10 octobre : **Service Enfance-Jeunesse - Familles en fête**. Olivé Barré, Directeur du service.

Oliv

Emission du 17 octobre : **Saison Résurgence – « Mon voisin est un chasseur »**. Fanny Enjalbert, Coordinatrice et Programmatrice de la saison et Aimé Bress, Comédien de la Compagnie du Griffon.

Emission du 14 novembre : **Le Salon des Artisans Créateurs et l'Exposition au Cellier des Chanoines** autour des œuvres des artistes invités d'honneur du Salon. Jean-Marc Sauvier, Vice-président aux Métiers d'Arts, Sandra Barrère, Animatrice de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, Sylvia Eustache Rools (Géologie textile), Jérôme Pereira (sculpteur de lumière) et Elvie Wilderink Baars de l'association « Millau Arts et Savoir faire ».

Emission du 21 novembre : **Saison Résurgence**. Fanny Enjalbert, Coordinatrice et Programmatrice de la saison.

Emission du 12 décembre :

- **Musée de Lodève** – les animations et l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires ». Raphaël Ginisty, Médiateur Culturel,
- **Office de Tourisme** – les animations de Noël et de la boutique de l'Office. Delphine Fauvernier, Animatrice Tourisme.

Emission du 19 décembre : **Service Enfance-Jeunesse - Projet Educatif de Territoire et Cité Educative**. Olivier Barré, Directeur du service, Rémy Ségala, Chargé de mission Enfance/Jeunesse et Océane Zamora, Chargé de mission Politique de la Ville.

<b>BILAN</b>
--------------

Nombre d'émissions réalisées : **20 émissions**

Durée de chaque émission : **30 minutes**

Période : **Emission bi-mensuelle**

Nombre de diffusion : **3 diffusions** (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à 13h et 19h30 ainsi que le samedi suivant à 12h)

Thèmes abordés :

- **Développement Economique**
- **Habitat, Urbanisme**
- **Enfance Jeunesse**
- **Sport**
- **Patrimoine**
- **Tourisme**
- **Culture**

Intervenants mobilisés par la radio : **2** (1 journaliste et 1 technicien) pour chaque émission

Intervenants invités : **46**

Fait à Lodève le 8 janvier 2026

**Jean-Luc Requi**

**Président de la Communauté de Communes Lodévois Larzac**

Signature et cachet